

Questions orales

des Transports et a trait à l'annulation de l'appel d'offres pour la construction du nouveau bureau principal du ministère et à l'entente à l'amiable conclue par la suite avec la Société Campeau—le gaspillage de fonds publics n'a rien de comique, quoi qu'en pense le ministre des Consommateurs et des Sociétés—j'ai entre les mains une note de service interne signée par M. Glen Shortliffe, sous-ministre je crois, et qui porte la date du 28 avril, soit du lendemain du discours du budget. On y lit ce qui suit:

Un accord de principe est intervenu avec la Société Campeau au sujet du renouvellement de notre bail actuel pour les locaux de la Tour C. . .

Puisque ce document a été envoyé le lendemain du discours du budget, le ministre des Transports peut-il expliquer comment il se peut que l'on ait réussi à renouveler un bail portant sur 560 000 pieds carrés d'espace à bureaux en une seule nuit? N'est-ce pas un peu gros, même pour un petit cadeau à un ami du parti conservateur?

L'hon. Elmer MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député peut avoir l'assurance que ce bail n'a pas été renouvelé en une nuit comme il l'affirme. Il y a eu des négociations tardives en avril qui ont permis de réaliser des économies considérables pour cet immeuble particulier.

Une voix: Pour le budget.

[Français]

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Compte tenu de la réponse que vient de nous donner son collègue, le ministre des Travaux publics, à l'effet que son ministère était en train de négocier avec la compagnie Campeau avant même l'impression du Budget et l'annonce budgétaire, comment est-ce que les Canadiens peuvent savoir si M. Campeau avait des informations d'avance ou si le ministre des Travaux publics avait de l'information d'avance? De plus, est-ce que le ministre des Finances peut dire à cette Chambre pourquoi il dit à la page 27 de son document budgétaire sur le plan des restrictions «avoir annulé le projet pour épargner 200 millions de dollars». Comment peut-il épargner 200 millions de dollars, selon lui, lorsque l'édifice en question coûte plus cher que le nouveau bail? Pourquoi prétend-il économiser de l'argent quand il en dépense davantage?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis étonné que le député tire des conclusions aussi farfelues au sujet. . .

M. Boudria: C'était votre réponse.

M. MacKay: Monsieur le Président, mon collègue siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que le résultat de négociations doit toujours être approuvé par le Conseil du Trésor. Contrairement à ce que veut laisser croire le député qui a l'imagination fertile, il n'y a eu dans ce cas-ci ni fuite budgétaire ni autre irrégularité. Le processus de négociations normal du ministère des Travaux publics a été respecté.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS—L'ENTENTE AVEC LE JAPON

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les Canadiens sont au courant des dégâts causés par la pêche aux filets dérivants. En 1987, nous avons annulé notre propre programme de pêche expérimentale aux filets dérivants parce qu'il s'est révélé désastreux pour l'environnement.

Malgré cela, le Canada a conclu avec le Japon une entente qui prévoit l'expansion vers le nord de la pêche aux filets dérivants. Le ministre convient-il que cette entente se traduira par une interception accrue du saumon et de la truite arc-en-ciel d'origine canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les faits que nous expose le député sont complètement faux. Le Canada n'a approuvé aucune expansion de la pêche du calmar aux filets dérivants par les Japonais. En fait, nous nous sommes opposés à toute expansion de cette activité. Par contre, nous avons conclu avec les États-Unis une entente afin de placer des observateurs à bord de navires japonais pour pouvoir obtenir des renseignements de scientifiques à temps partiel sur les conséquences de la pêche aux filets dérivants par les Japonais pour d'autres éléments de la vie marine. Les Japonais pêchent dans les eaux internationales et non dans les eaux canadiennes. Nous n'avons donc aucune mainmise sur ces eaux. C'est là un progrès important. Assurément, nous n'avons approuvé ni n'avons l'intention d'approuver aucune expansion de la pêche aux filets dérivants par les Japonais. En fait, nous nous y sommes opposés à maintes reprises.

Des voix: Bravo!

LES OBSERVATEURS SUR LES BATEAUX DE PÊCHE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au même ministre. Il a peut-être raison de dire que nous n'avons pas accepté une augmentation des activités de pêche, mais que nous avons accepté que la limite soit repoussée d'un degré de latitude Nord en juillet et de deux degrés de latitude Nord en août.